

Rapport annuel 2025

Sur le prix et la qualité
du service public de prévention
et de gestion des déchets

Septembre 2026



cap-atlantique.fr    

Assérac | Batz-sur-Mer | Camoël | Férel | Guérande | Herbignac | La Baule-Escoublac | La Turballe |
Le Croisic | Le Poulguen | Mesquer | Pénestin | Piriac-sur-Mer | Saint-Lyphard | Saint-Molf

Sommaire

Les informations clés

Présentation générale	p4
Chiffres clés	p6
Point d'avancement sur le PLPDMA	p8
Les faits marquants	p10

La gestion des déchets en détail

Les ordures ménagères, les recyclables, et les collectes spécifiques en porte-à-porte	p14
Les déchèteries	p22
La synthèse	p29
Les indicateurs financiers	p30



Transformer nos déchets en ressources

Face aux défis environnementaux, notre territoire choisit l'action. Les résultats obtenus en 2025 montrent que la prévention, le tri et le réemploi produisent des effets concrets. Ils sont le fruit d'**un engagement collectif** auquel chacun contribue (habitants du territoire, agents de la collectivité).

Ces avancées démontrent qu'il est possible de concilier transition écologique, qualité du service public et maîtrise des coûts. Elles nous encouragent à poursuivre nos efforts pour préserver nos ressources et transmettre aux générations futures un territoire plus durable.

Les résultats de 2025 sont encourageants. Les défis de demain nous obligent à aller plus loin. Ensemble, faisons de chaque geste une ressource pour notre territoire.

« Le meilleur déchet est celui que nous ne produisons pas ».



Claude BODET,
*Vice-Président Prévention et valorisation des
déchets et cycle de l'eau*

Les 3 infos clés de 2025

 **1^{ère}
année**

à moins de 20 000 tonnes
d'ordures ménagères
et à plus de 50% de
valorisation énergétique.

-11 % 

d'apports en déchèterie
par rapport à 2024.



-9 %

**de déchets par habitant
par rapport à 2021**

L'objectif du PLPDMA est
-20 % de déchets par
habitant en 2031. Nous
sommes déjà presque à
mi-chemin !

-9%

-20%

Présentation du territoire

Un territoire touristique :

Population municipale :
(Donnée Insee 2022 applicable en 2025)

77 687 habitants

Population DGF :

(Dotation Globale de Fonctionnement : elle comptabilise 1 habitant par résidence secondaire afin de prendre en compte la population touristique et de se comparer avec les territoires non-touristiques)

112 751 habitants

Population estimée l'été :

360 000 habitants

Logement :



48% de **résidences secondaires**

(Donnée INSEE RP2021).

Equipements communautaires en matière de gestion des déchets :



Légende :



1 Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) située à Herbignac, fermée en 2020



1 station de transfert des déchets située à Guérande



Un réseau de 9 déchèteries



5 plateformes de végétaux

La compétence gestion des déchets ménagers et assimilés est portée par CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo pour ses 15 communes.

L'Agglo est en charge de la collecte et du traitement, avec 2 axes stratégiques :

- offrir un service adapté et de qualité à un coût optimisé,
- favoriser l'économie circulaire.

La stratégie déchets depuis 2020

.Extension des consignes de tri et collecte des multi-matériaux en bacs jaunes



2020



2021



.Travaux de réhabilitation de la déchèterie de Pénestin

.Validation du **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2022-2028**



2022



2023



.Création d'un budget annexe pour la gestion des déchets



.Révision des modalités de la Redevance Spéciale



.L'Agglo rejoint un Groupement d'Autorité Concédante pour créer d'ici 2029 une usine de valorisation énergétique

.Validation et déploiement du schéma territorial de gestion des biodéchets
.Révision du règlement de collecte des déchets



2024



2025



.Poursuite du déploiement du schéma territorial de gestion des biodéchets



.Poursuite des études sur les évolutions de fréquence de collecte

.1^{ère} facturation selon les nouveaux tarifs de la Redevance Spéciale (sur collecte 2025)



.Poursuite des études liées au schéma directeur des déchèteries



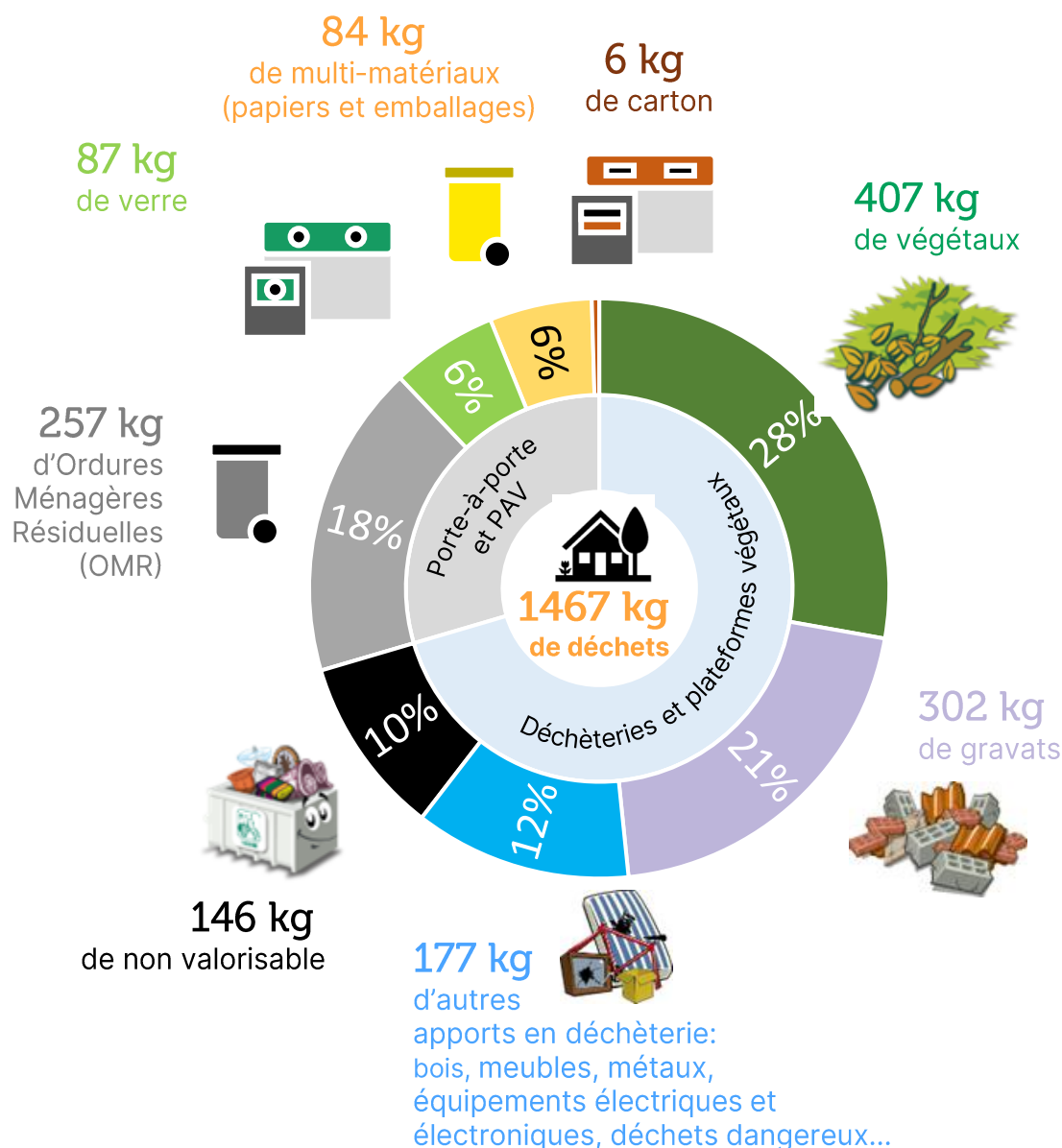
A venir



Les chiffres clés

En 2025, chaque habitant* de l'Agglo a produit :

**Selon la population INSEE*



2/3 des OMR et 1/3 des non valorisables (tout-venant) pourraient être mieux valorisés !

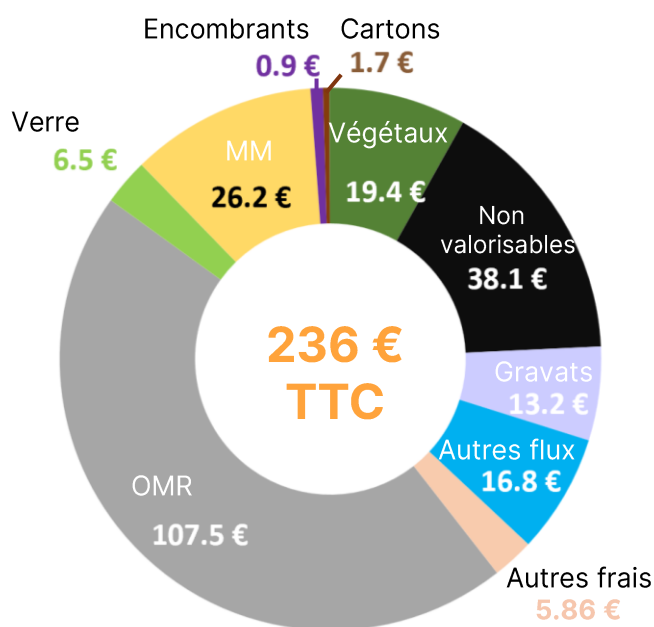
Le non-valorisable est enfoui à 100%.



Utilisons nos végétaux dans le jardin :
pour pailler, faire du broyat, composter !

Coût aidé par habitant

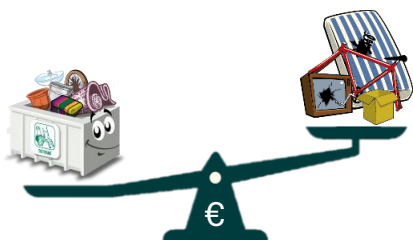
(coût Toutes Taxes Comprises, à la charge de l'Agglo après déduction des recettes et des aides reçues, réparti selon la population INSEE)



➤ Ne pas trier coûte cher !

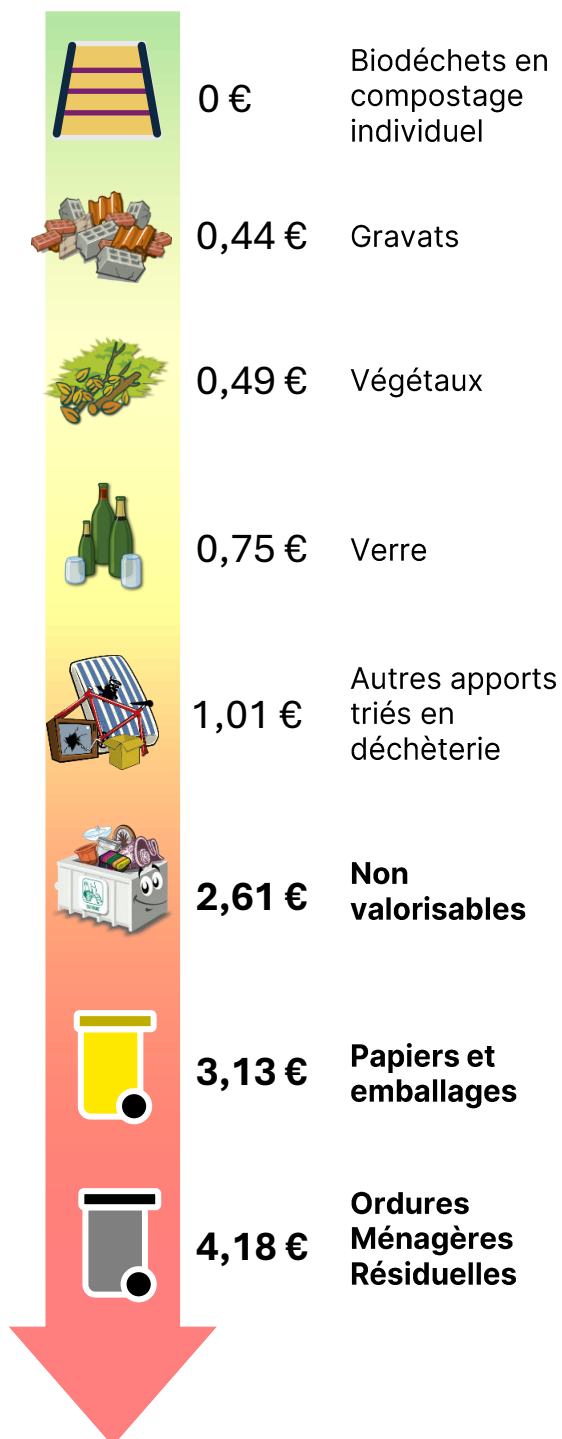


84 kg d'emballages : 26,2 €
84 kg d'OMR : 35,1 €



177 kg d'objets bien triés : 17,9 €
177 kg de non valorisables : 46,2 €

Coût de gestion pour 10kg de déchets



Point d'avancement du PLPDMA

Objectif global du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés :

-20% 

de déchets par habitant, en 2031 par rapport à 2021

TONNAGES COLLECTÉS PAR FLUX EN 2025 et évolution par rapport à 2024 et 2021	Tonnage 2025	Evolution depuis 2024	Evolution depuis 2021	Evolution cible PLPDMA de 2025 à 2031 (en tonnage total)
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) (porte-à-porte et apport volontaire)	19 958	-1.6%	-12%	-5%
Multi-matériaux = emballages et papiers (porte-à-porte et apport volontaire)	6 522	0.0%	+3%	+8%
Verre (apport volontaire)	6 750	+0.8%	-4%	+20%
Carton (apport volontaire)	465	+13,4%	+12%	✓
Encombrants (porte-à-porte)	89	+16.2%	-17%	/
Non valorisables = encombrants / tout-venants (déchèterie)	11 330	+0.2%	+2%	-12%
Végétaux (déchèterie et plateforme)	31 638	-13.7%	-4%	-27%
Gravats (déchèterie)	23 508	-18.9%	-12%	-15%
Autres flux (déchèterie)	13 745	-1%	+1%	✓
TOTAL	114 034	-8,7%	-5%	-10%

Les tendances marquantes de 2025 :

Une baisse significative des apports de végétaux et des gravats 

- ⇒ Baisse des **végétaux** : retour à un niveau proche des années 2010 à 2020. Plusieurs actions ont été engagées pour sensibiliser les particuliers et les services techniques communaux à l'utilisation des végétaux au sein de leur jardin / espaces verts.
- ⇒ Depuis juin 2025, **la terre végétale est séparée des gravats pour les particuliers, et refusée pour les professionnels** (voir page 12). Cela explique en grande partie la baisse significative de ce tonnage.

+37%

Évolution du tonnage total géré par l'Agglo depuis 2010



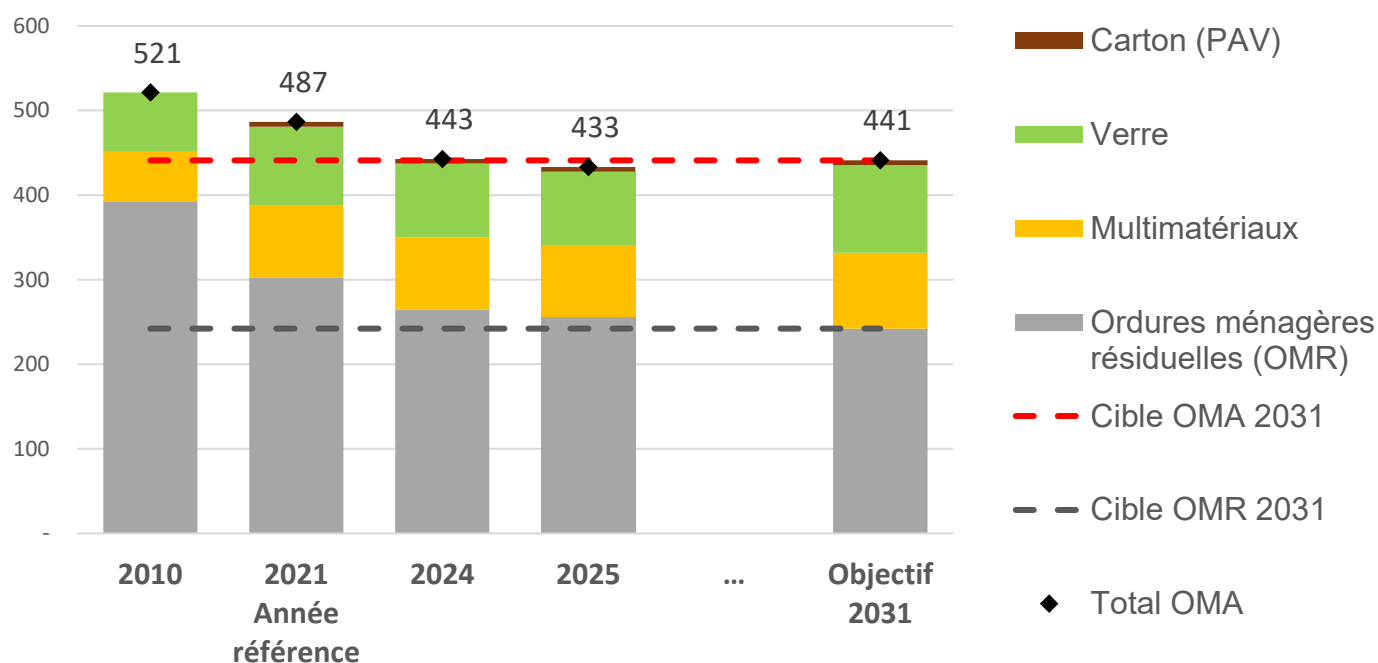
85 tonnes

de dépôts sauvages aux abords des conteneurs d'apport volontaire) (-4,6% par rapport à 2024)

La baisse des ordures ménagères assimilées est en bonne voie

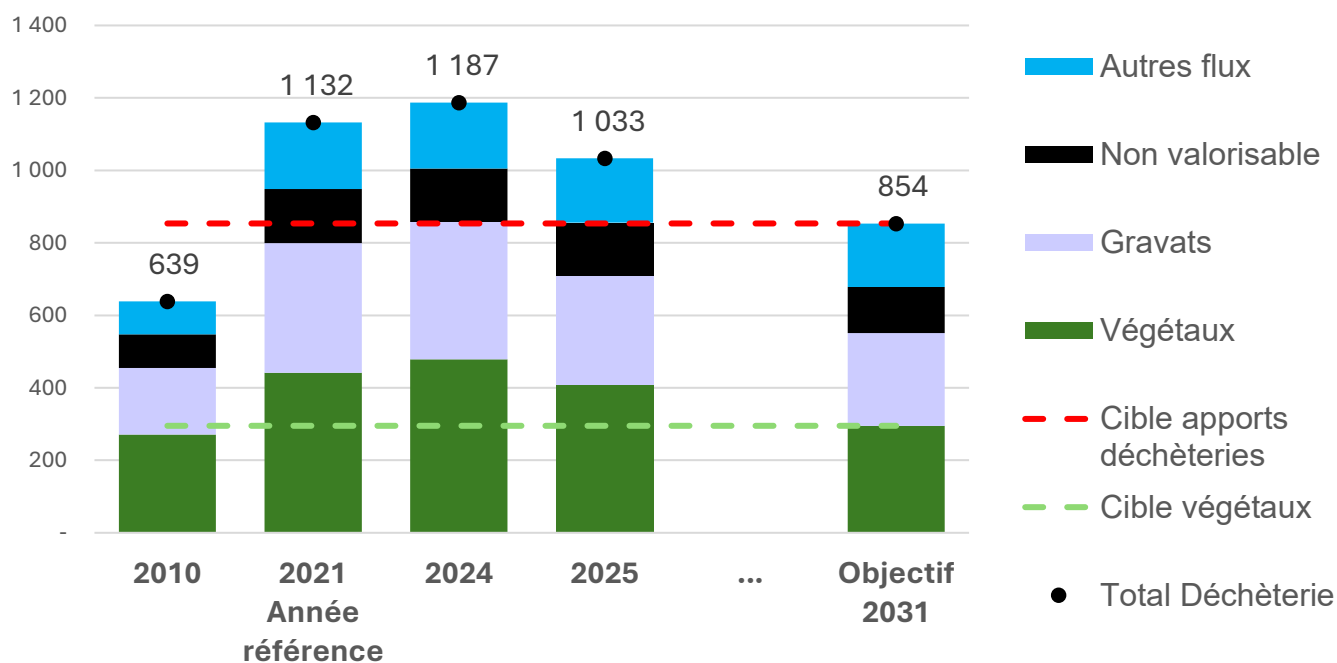


Evolution de la collecte des Ordures Ménagères Assimilées (OMA) en kg par habitant (population Insee)



De gros efforts sont à faire pour réduire les apports en déchèterie

Evolution des apports en déchèteries, en kg par habitant (population Insee)



Les faits marquants de la prévention

PLPDMA
Axe A



Actions de communication et sensibilisation

⇒ Poursuite des interventions auprès des scolaires : 675 enfants sensibilisés lors d'animations en classe (animations gestion des déchets, compostage ou escape-game)

⇒ Elaboration de la stratégie de communication des années à venir

Actions liées aux changements de comportements des ménages

⇒ Reconduction du mois « objectif zéro déchet » avec 331 participants pour cette 5ème édition.

- Salon organisé à Herbignac
- 21 actions proposées (ou relayées) par l'Agglo pendant le mois de novembre: Repair café, ateliers « faire soi-même », distribution de composteurs, visite du centre de tri...

PLPDMA
Axe B



PLPDMA
Axe C



Actions sur le caractère touristique

⇒ Expérimentation pour améliorer le dispositif de tri sur les fêtes et manifestations: acquisition de matériel (colonnes de tri mobile, caissette de pré-tri du verre), test sur la livraison du matériel de tri.

⇒ Maintien des stands sur les marchés estivaux

**PLPDMA
Axe D**



Déploiement du tri à la source des biodéchets

- ⇒ 24 composteurs partagés urbains sur les 15 communes (~ 800 foyers participants)
- ⇒ 17 composteurs partagés dédiés à un collectif (~ 200 foyers participants)
- ⇒ 533 composteurs mis à disposition des habitants via des permanences dans les communes (23 500 au total depuis 2003)
- ⇒ ~ **45% des foyers engagés** (incluant 22% de foyers auto-équipés)

Responsabiliser les professionnels

- ⇒ Rencontres des professionnels pour les informer des nouvelles modalités de la Redevance Spéciale qui s'appliqueront en 2026 (révision des tarifs adoptée en 2023)

**PLPDMA
Axe E**



**PLPDMA
Axe F**



Actions spécifiques aux déchèteries

- ⇒ Poursuite des échanges avec les services techniques des communes pour utiliser les végétaux comme des ressources locales
- ⇒ Réemploi :
 - Continuité du « Coin des Occaz », zone de don éphémère, avec un cumul de 27 tonnes d'objets détournés sur les 3 éditions de l'année (à Piriac, Pénestin et Herbignac)
 - + 10,7 tonnes de jeux et jouets repris par la Malle à Rejouer

Les faits marquants de la gestion des

Séparation de la terre végétale et des gravats



A la suite de contrôles des services de l'Etat, les sites de stockage des gravats imposent désormais des analyses complémentaires avant d'accepter les gravats de nos déchèteries. En conséquence, ces sites refusent de prendre en charge une partie importante des tonnages du fait notamment de la présence de « terres » potentiellement polluées. Cela engendre aussi des coûts supplémentaires de retraitement pour l'Agglo (environ 150 000 € pour le 2ème trimestre 2025).

⇒ **Le plan d'action** : Depuis juin 2025, les apports de « terres » ou de « terres en mélange avec les gravats » ne sont plus acceptés dans les déchèteries de l'Agglo pour les professionnels. La terre reste tolérée pour ce qui est des ménages, séparée des gravats, et uniquement sur les déchèteries du Pouliguen, de Kéraline, de Piriac et de Pénestin. Une communication appropriée a été mise en place (panneaux, informations diverses...).



⇒ **La terre végétale est une ressource !** Elle peut être utilisée dans un jardin ou pour un projet d'aménagement, bien mieux valorisée ainsi qu'en stockage avec des gravats.

Alliance des territoires pour une meilleure valorisation des ordures ménagères

En 2023, l'Agglo a adhéré avec 7 autres collectivités, dont Nantes Métropole, à un Groupement d'Autorité Concédante pour construire une usine de valorisation énergétique qui réponde aux attentes et besoins de demain.

Le projet majeur est la refonte et l'exploitation du Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets de la Prairie de Mauves, à l'Est de Nantes. Cela permettra une valorisation énergétique à 100% de nos déchets résiduels sous la forme de production d'électricité et de production de chaleur délivrée au réseau urbain de Nantes Métropole. Ci-contre le projet du nouvel équipement, attendu pour 2029.



Cette coopération a permis à l'Agglo de traiter dès 2025 une grande partie de ses ordures ménagères dans l'unité de valorisation énergétique de Valo'loire.

⇒ **pour la 1^{ère} fois en 2025, la part d'ordures ménagères valorisées dépasse celle de l'enfouissement !**

déchets



Le projet de centrale photo-voltaïque à Herbignac

L'Agglo porte un projet de construction d'une centrale photovoltaïque sur l'ancien centre d'enfouissement de Keraline.

⇒ production estimée de 6.7 GWh/an, de quoi alimenter environ 2 800 maisons (où tout est électrique)

⇒ Une structure spécifique est créée avec TE44 et 56 Energie (syndicats d'énergie)

⇒ Permis de construire et porté à connaissance déposés en 2025 auprès des services de l'Etat

Etudes pour un équipement de gestion des déchets sur La Baule

Une étude de faisabilité a été menée afin de créer un nouveau site qui permettra de remplacer les déchèteries de La Baule et Guérande, la plateforme de végétaux de La Baule et de délester celle de Livery.

- ⇒ Ces équipements ne sont plus adaptés au besoin, ou surchargés.
- ⇒ Le site pourrait accueillir un pôle dédié au réemploi.
- ⇒ Etudes de maîtrise d'œuvre en 2026, ouverture souhaitée en 2029



Déchèterie actuelle de La Baule



La relation usagers

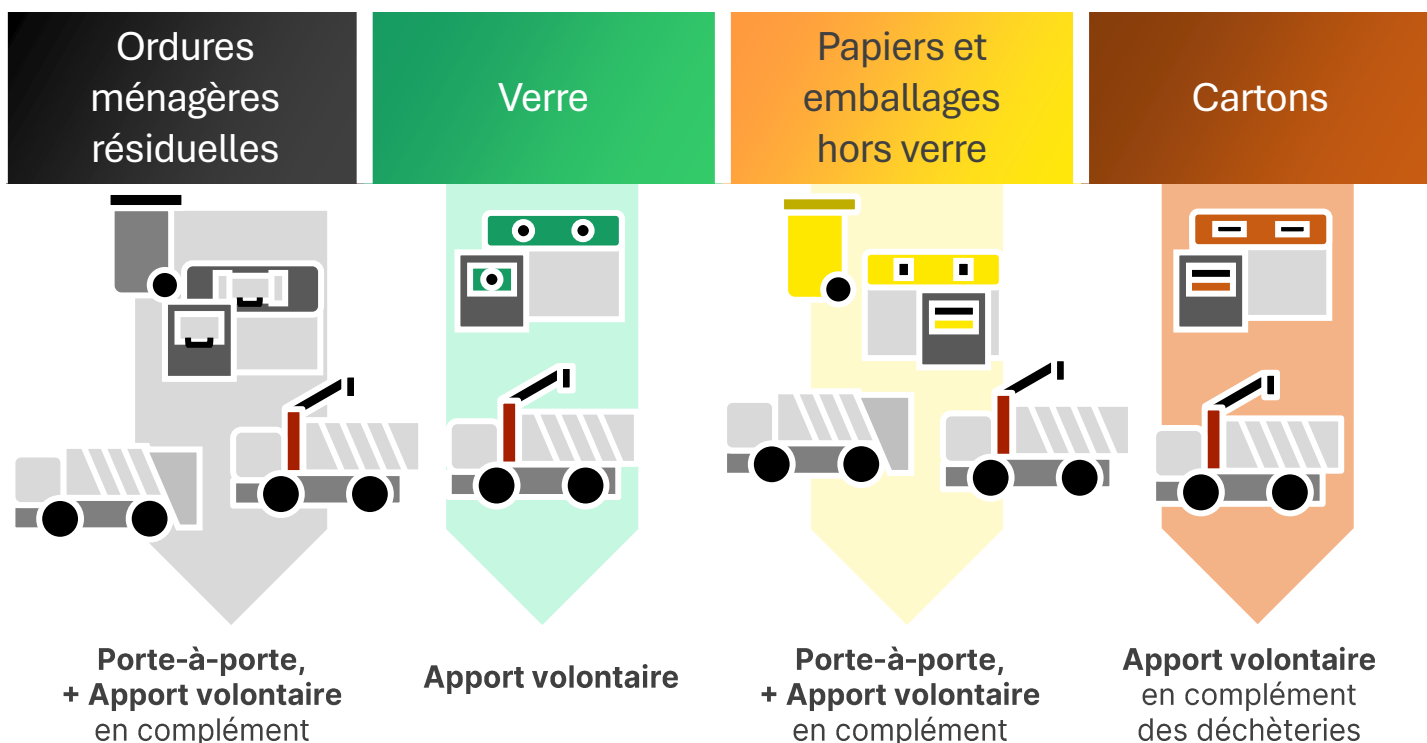
⇒ Les horaires d'accueil de la Direction Prévention et Gestion des Déchets ont été harmonisés avec ceux des autres sites de l'Agglo: l'accueil est fermé le mardi après midi (temps dédié aux réunions et autres missions)

⇒ L'accueil des sourds, malentendants et non francophones est facilité grâce à un outil sollicitant un interprète au besoin.

⇒ 8 579 appels et 1 458 visites reçus, 964 formulaires en ligne traités

L'organisation de la collecte (hors déchèteries)

Ci-dessous les principaux modes de collectes par flux :



Près de 900 colonnes
d'apport volontaire



5 606 bacs distribués

en 2025 (nouvelles dotations,
remplacements ou mises à disposition
pour des manifestations)

En complément, 2 solutions sont proposées pour le tri des biodéchets :

- Le compostage individuel
- Le compostage partagé, en pied d'immeuble ou en centre urbain



Cas particulier : collecte des végétaux en porte-à-porte sur La Baule :

2 collectes par mois d'avril à septembre,
1 par mois d'octobre à mars (depuis 2024).
Des sacs sont fournis par l'Agglo (maximum 40/foyer/an).
Au maximum, 10 sacs et 5 fagots sont collectés par passage



Fréquence et Organisation de la collecte :

PAP : Porte-à-porte / PAV : Point d'Apport Volontaire

Secteur nord : Collecte 100% en régie

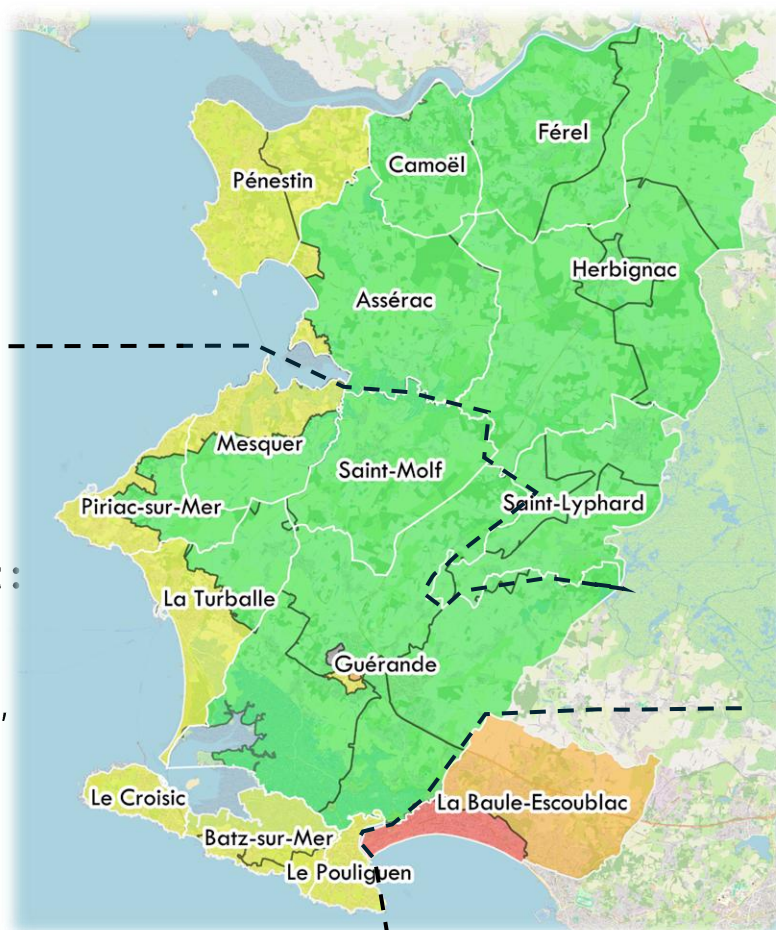
12 agents pour le PAP,
2 agents pour les PAV

Secteur sud - ouest : Collecte via un prestataire

Derichebourg pour le PAP,
Veolia pour les PAV

Exception :

2 écoquartiers sont collectés
uniquement en points d'apport
volontaire
(à Guérande et Herbignac)



Service de
base :



OMR :
1/semaine



Multi-matériaux
(MM) :
toutes les
2 semaines

La Baule :

Collecte PAP en régie

(18 agents)

Collecte PAV via un prestataire
(Veolia)

Les secteurs touristiques bénéficient de surfréquences en porte-à-porte :



Juillet-août :
OMR : 2/semaine
MM : 1/semaine



Toute l'année :
OMR et MM :
1/semaine



Toute l'année :
OMR et MM : 1/semaine
Juillet-août :
OMR : 2/semaine



Encombrants : ils sont également collectés en porte-à-porte **sur inscription**,
de 2 à 5 fois par an (2m³ maximum par foyer par passage)

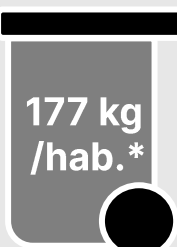
Les Ordures Ménagères Résiduelles

OMR collectées en 2025 : 19 958 tonnes

- 1,6% par rapport à 2024
-28,6% par rapport à 2010

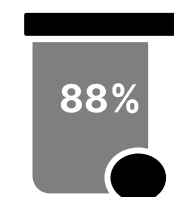


L'évolution est bien alignée avec les objectifs du PLPDMA.
**habitant selon la population DGF*

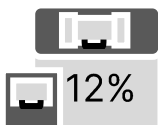


Objectif 2031:
167 kg/hab.*

Répartition par type de collecte :



en porte-à-porte



en apport volontaire

A noter : 45% du tonnage est collecté par les équipes en régie, 55% par les prestataires



Une forte saisonnalité :

2 fois plus d'OMR au mois d'août qu'au mois de février

Comparaison avec la région,

en kg d'OMR par habitant DGF :

⇒ Région Pays de la Loire : 139 kg
(- 21% par rapport à l'Agglo)

⇒ Collectivités très touristiques uniquement :
162 kg (-8% par rapport à l'Agglo)

Principaux coûts de gestion des ordures ménagères résiduelles :

La collecte :



150 € HT / tonne
142 € HT / t en 2024

Le transfert / transport



39 € HT/ tonne
41 € HT/t en 2024

(OMR)



Valorisation

2 modes de traitement des OMR :

- **par enfouissement** au sein de l'ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) de Changé en Mayenne (53) ;

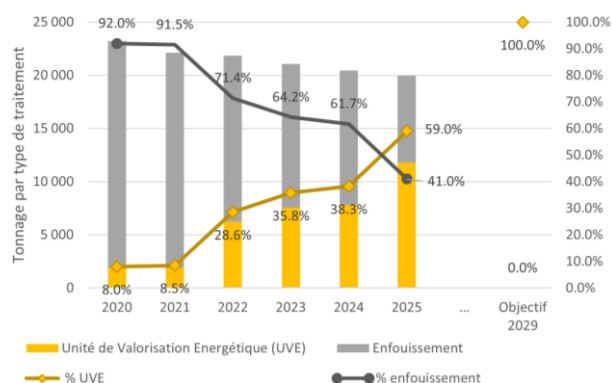


- **par incinération** au sein d'une UEV (Unité de Valorisation Énergétique) à Nantes (44).



Pour la 1^{ère} fois en 2025, la part de la **valorisation énergétique dépasse celle de l'enfouissement !**

Evolution du type de traitement des ordures ménagères résiduelles



Le traitement



133 € HT / tonne
183 € HT/t en 2024

⇒ **Coût total : 418 € TTC / tonne**
⇒ **459 € TTC/t en 2024**

Les déchets recyclables

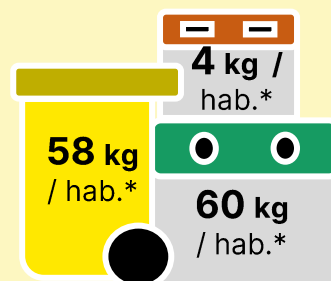
Déchets recyclables collectés en 2025 : **13 737 tonnes, 122 kg /hab.***

+ 0,8% par rapport à 2024

+ 48% par rapport à 2010 (donc un meilleur tri !)

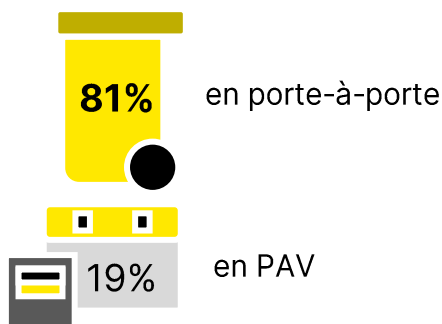
L'évolution est bien alignée avec les objectifs du PLPDMA.

**habitant selon la population DGF*



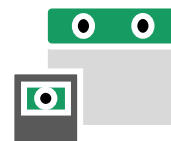
Multi-Matériaux (MM):

6 522 tonnes collectées
d'**emballages** (cartonnettes, plastiques, conserves, etc.) et de **papiers**



Verre :

6 750 tonnes collectées
en point d'apport volontaire



Carton :

465 tonnes collectées
en point d'apport volontaire



Comparaison avec la région, en kg par habitant DGF :

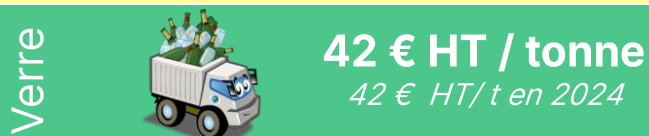
⇒ Région Pays de la Loire : 40 kg de verre et 53 kg de MM (- 34% et -8% par rapport à l'Agglo)

⇒ Collectivités très touristiques : 58 kg de verre et 63 kg de MM (- 2% et +8% par rapport à l'Agglo)

Principaux coûts de gestion des multi-matériaux et du verre :

La collecte :

Le transfert / transport :



Tri et traitement :

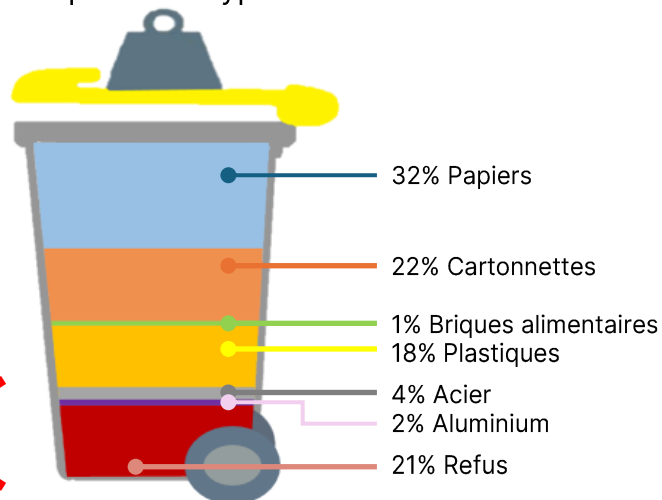
Les multi-matériaux (emballages et papiers) sont triés et conditionnés par matériau au centre de tri Paprec Trivalo Bretagne situé au Rheu (35) avant d'être acheminés vers les différentes structures de valorisation.

21% de refus !

Principales erreurs :
ordures ménagères,
textiles,
emballages non vides



Composition « type » d'un bac en 2025 :



Le devenir des déchets recyclables

Le recyclage permet de produire de nouveaux objets à partir des matières premières des déchets triés. Par exemple, les déchets recyclables suivants deviennent les produits ci-dessous:



Exemple de valorisation du plastique :

LE SAVIEZ-VOUS ?



Le tri:



189 € HT / tonne
153 € HT / t en 2024

Les recettes (matière et éco-organismes)



353 € HT / tonne
397 € HT / t en 2024

(Verre non concerné)



21 € HT / tonne
39 € HT / t en 2024

⇒ **Coût total : MM : 313 € TTC / tonne, Verre : 75 € TTC / tonne**
⇒ *Respectivement 207 € TTC/t et 46€ TTC/t en 2024*

Collectes spécifiques en porte-à-porte

- Les encombrants

89 tonnes collectées

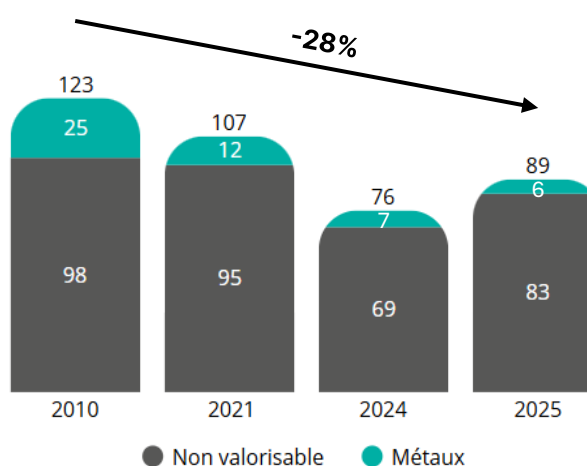
⇒ 6t de métaux valorisés

⇒ 83t non valorisées

+ 16% par rapport à 2024



Evolution de la collecte des encombrants depuis 2010 (en tonnes) :



- Les végétaux

780 tonnes collectées,

sur la commune de La Baule-Escoublac uniquement.

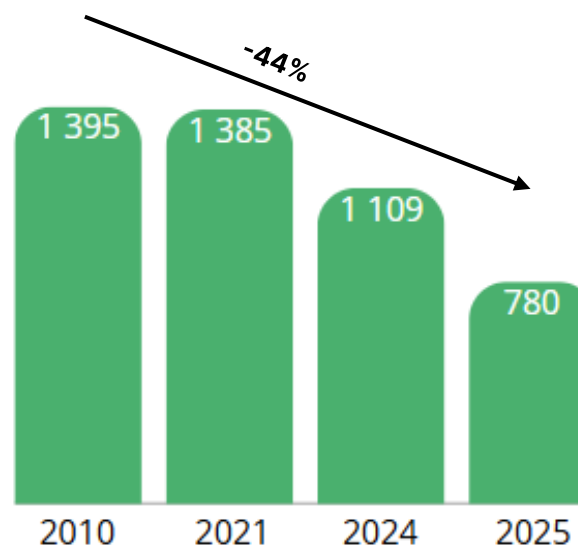
Cette collecte est un service complémentaire : **les apports en déchèterie sont à privilégier.**

-30% par rapport à 2024

A noter, depuis mars 2024, cette collecte est réduite de 2 à 1 fois par mois d'octobre à mars.



Evolution de la collecte des végétaux en porte-à-porte depuis 2010 (en tonnes) :



Transfert et lieux de valorisation

• La station de transfert

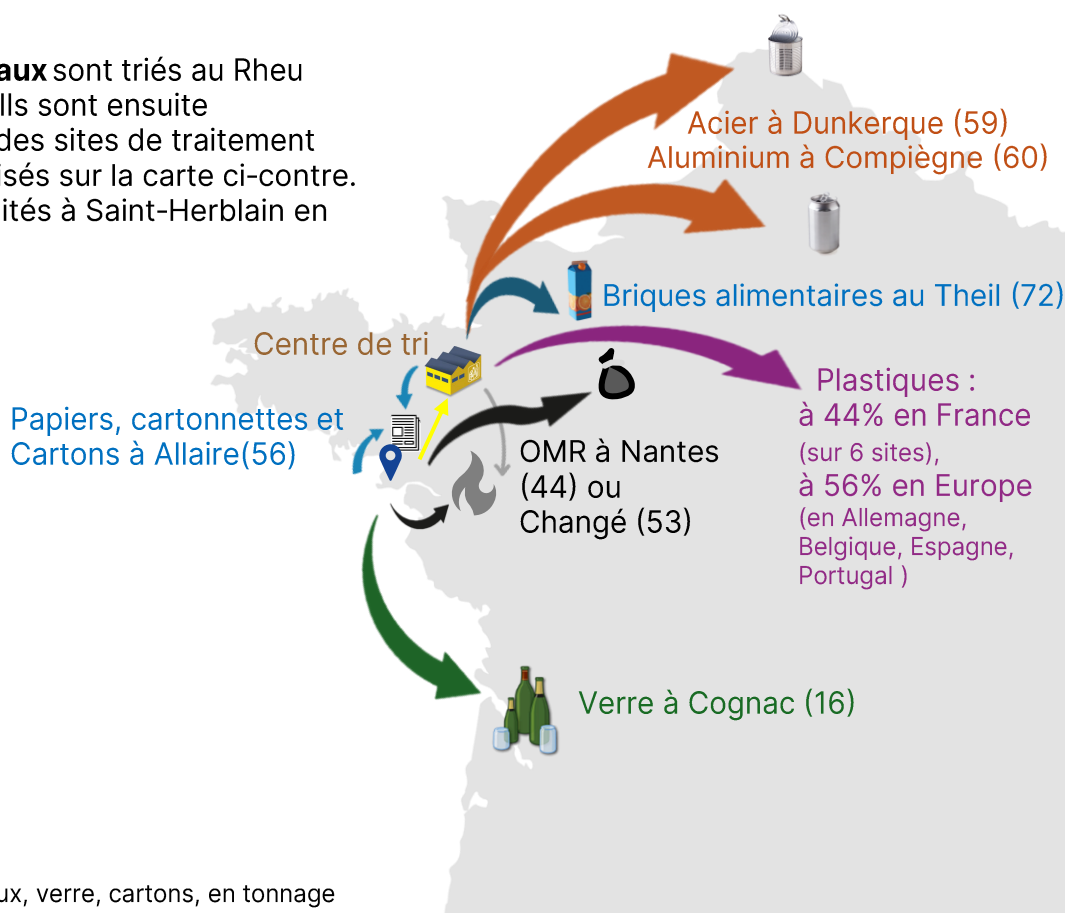
- 📍 A Guérande
- 🎯 Pour rassembler les déchets et optimiser le transport jusqu'aux sites de traitement
- 👤 Exploitation déléguée à Suez Environnement
- 🚶 Les flux qui y transitent sont :
 - 🗑 Les Ordures Ménagères (toutes)
 - 🗑 Les multi-matériaux (tous)
 - 📦 Les cartons (tous, et apportés directement par les communes)
 - 🗑 Les déchets non valorisables (tous, sauf issus des déchèteries de Keraline et Pénestin)
- + Des Déchets Industriels Banals apportés par des sociétés par le biais de contrats



• Les sites de valorisation des déchets (hors déchèterie)

Ci-dessous les principaux lieux de traitement des déchets collectés en porte-à-porte et en apport volontaire :

🏠 **Les multi-matériaux** sont triés au Rheu (35) par matière. Ils sont ensuite transportés vers des sites de traitement spécifiques, précisés sur la carte ci-contre. Les refus sont traités à Saint-Herblain en priorité.



93%
des
recyclables*
traités en
France

* Incluant multi-matériaux, verre, cartons, en tonnage

La collecte et le traitement des déchets

- L'organisation mise en place

9 déchèteries

1 plateforme dédiée aux végétaux
ouverte au public

Secteur nord : gestion en régie

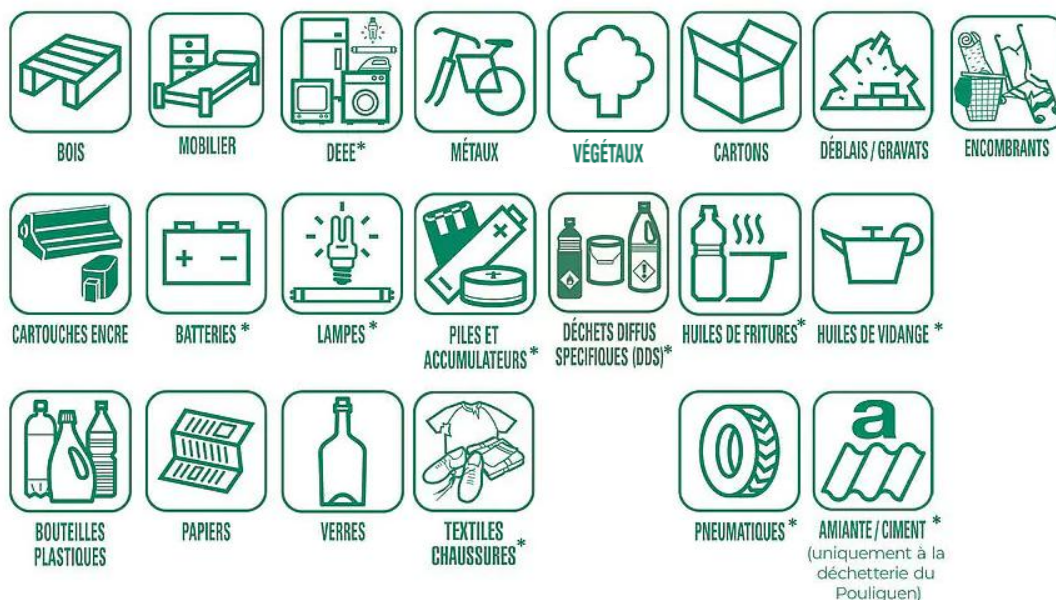
10 agents d'accueil
et 5 agents d'exploitation

Secteur sud : gestion par un prestataire :

COVED pour les 5 déchèteries
Grandjouan (Veolia) pour les plateformes
végétaux



- Les déchets acceptés



* dépôt réservé aux particuliers

issus des déchèteries

Accès :

Les sites sont ouverts aux particuliers, aux services communaux et aux professionnels sous conditions (dépôt payant ou non autorisé selon les flux).



Fréquentation :

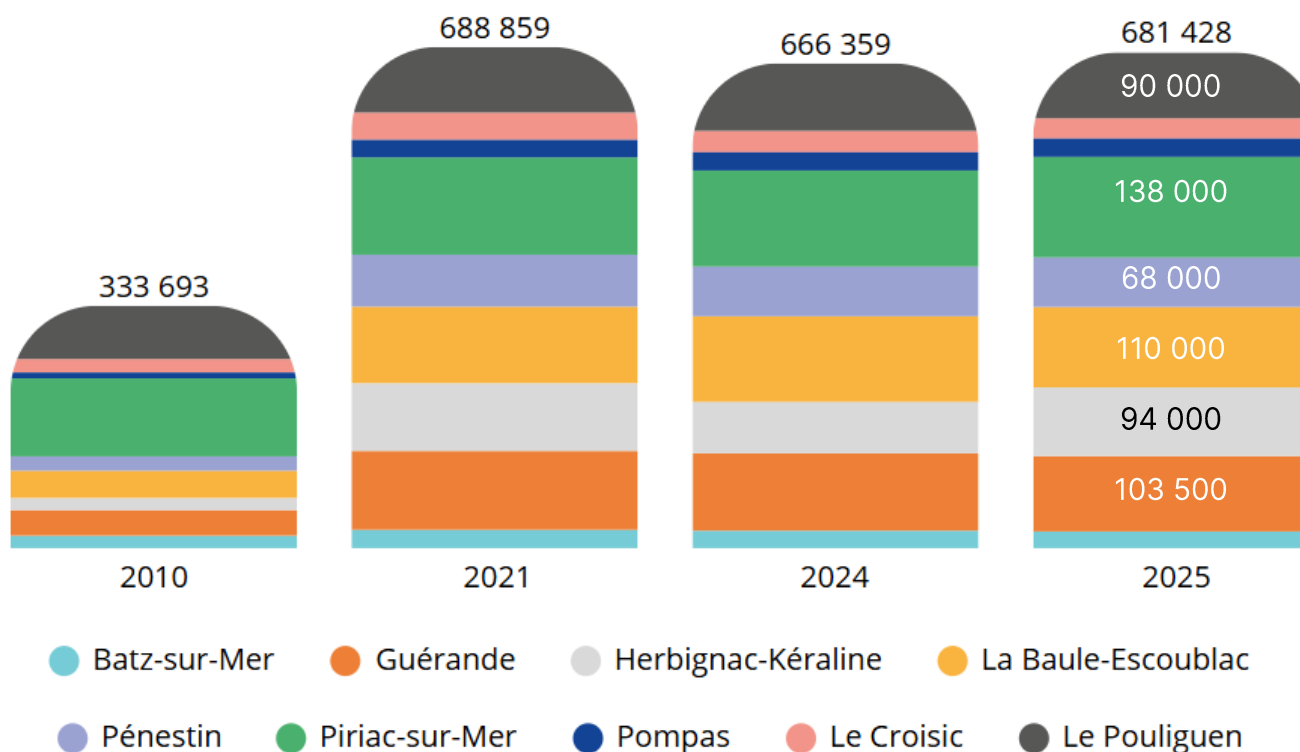
681 000 passages

Sur les 9 déchèteries en 2025 (+2,2 % par rapport à 2024)

Les déchèteries les plus fréquentées sont :



Evolution de la fréquentation des déchèteries, en nombre de passage :



Déchets collectés en déchèteries



• Tonnages collectés:

TONNAGES COLLECTÉS PAR FLUX EN 2025 et évolution par rapport à 2024 et 2021	Tonnage 2025	Evolution depuis 2024	Evolution depuis 2021	Evolution cible PLPDMA de 2025 à 2031
Végétaux (collectés en déchèterie uniquement)	19 936	-12.3%	+3%	-27%
Gravats	23 508	-18,9%	-12%	-15%
Non valorisables	11 330	+0.2%	+2%	-12%
Bois	5 084	-4.7%	-2%	✓ *
Métaux	2 085	+2.3%	-3%	✓ *
DEA - Déchets d'Eléments d'Ameublement	3 221	+2.4%	+3%	✓ *
Cartons (collectés en déchèterie uniquement)	1 500	-1.6%	+8%	✓ *
DEEE - Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	1 297	+7.4%	+8%	✓ *
DDS - Déchets Diffus Spécifiques (repris par l'éco-organisme et en dehors)	284	-14,7%	-7%	✓ *
Autres flux	304	-9%	-12%	✓ *
TOTAL	68 549	-10,9%	-3,8%	-17%

*La cible PLPDMA est la stabilisation des tonnages sur ces flux

**Pour la 1ère fois depuis 2022,
le tonnage des apports en déchèteries est en baisse !** 

Principaux coûts de gestion des déchèteries (hors gravats):

La collecte :



35 € HT / t
26 € / t en 2024

Le transport :



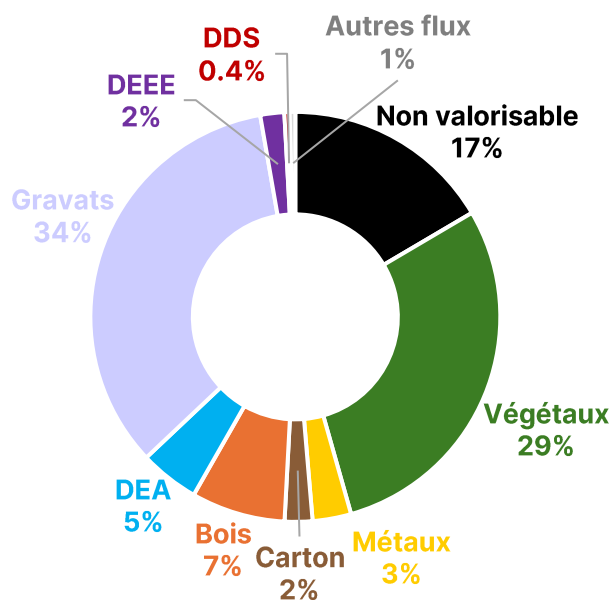
16 € HT / t
20 € / t en 2024

• La répartition des tonnages

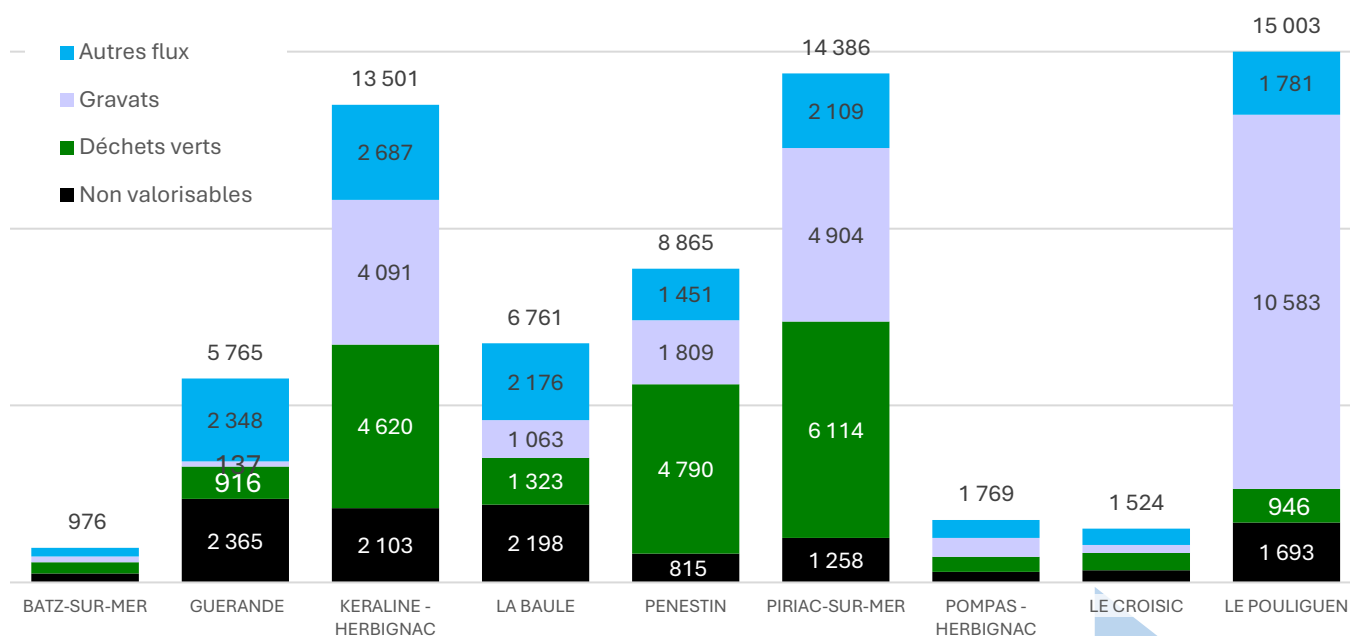
Par flux : Les 3 flux les plus apportés en déchèterie sont

- les gravats (34%),
- les végétaux (29%),
- les déchets non valorisables (17%).

Ce sont les 3 flux à réduire prioritairement dans le cadre du PLPDMA. L'objectif global sur les déchèteries est de réduire de 21% le tonnage total entre 2031 et 2021, à fin 2025 nous en sommes à -5.1%.



Par déchèterie :



Le traitement



58 € HT / t
58 € / t en 2024

Les recettes

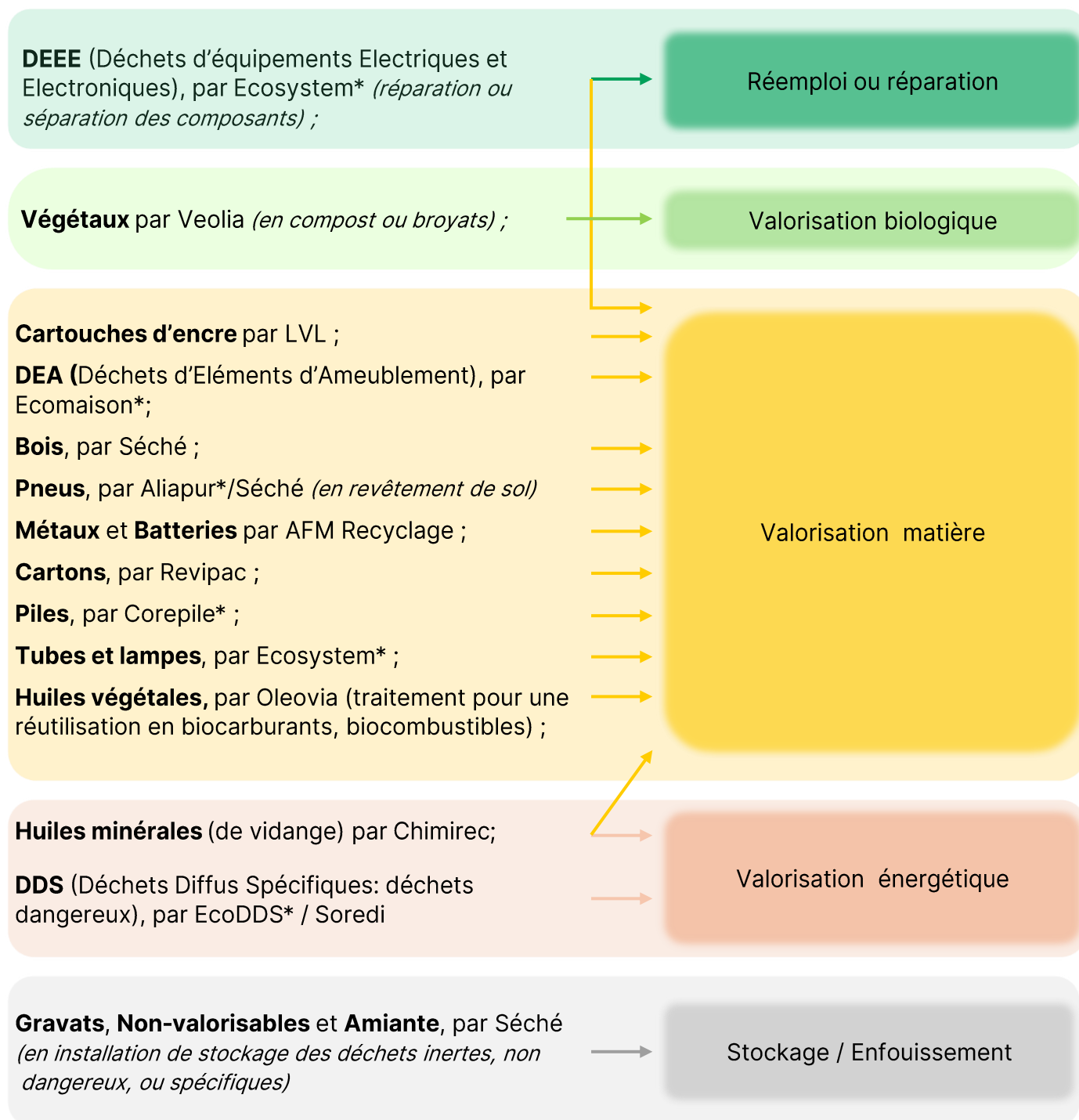
(matière et éco-organismes)



22 € HT/t
21 € / t en 2024

⇒ **Coût total : 110 € TTC / tonne**
⇒ **108 € TTC / t en 2024**

La valorisation des déchets apportés en déchèteries



*Les **repreneurs** signalés correspondent à des éco-organismes intervenant dans le cadre des REP (Responsabilités Elargies des Producteurs). Ce sont alors les personnes responsables de la mise sur le marché de ces produits qui doivent financer et/ou organiser leur fin de vie (valorisation, etc.). Des soutiens financiers sont versés aux collectivités pour ces collectes.

Zoom sur les végétaux

L'organisation de la valorisation sur notre territoire:

L'Agglo dispose de cinq lieux de broyage :

- Deux plateformes dédiées aux végétaux : l'une à La Baule-Escoublac, dédiée aux services techniques de la ville et à la collecte en porte-à-porte de la commune, et l'autre à Guérande (Livery), ouverte au public. Leur exploitation a de nouveau été confiée à Grandjouan (Veolia).
- Sur les déchèteries de Kéraline (Herbignac), Piriac-sur-Mer et Pénestin.

Nouveau !

L'exploitation des plateformes végétaux inclut désormais des actions de prévention afin de sensibiliser les usagers (particuliers comme professionnels) à l'utilisation des végétaux comme une ressource pour leur jardin ou leur activité.

Tonnages 2025 :

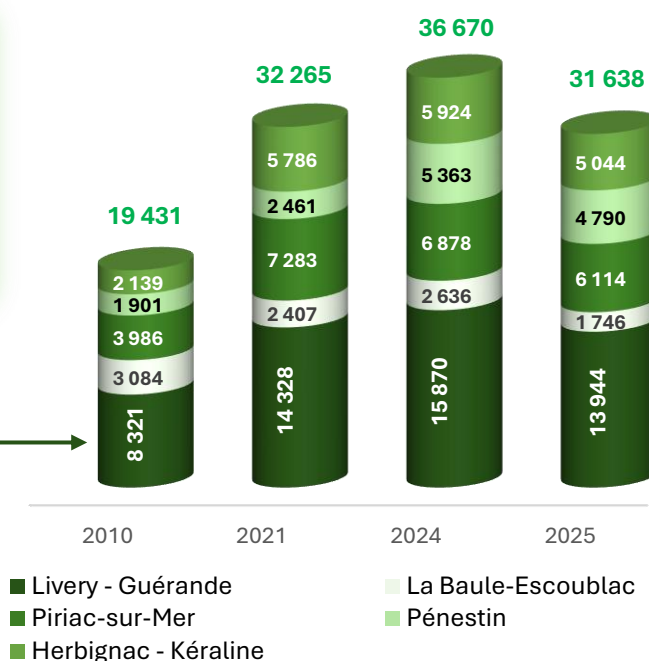


Objectif 2031:
295 kg/hab.*

**habitant selon la population Insee*

La plateforme de Livery traite 44% des végétaux collectés sur le territoire. C'est le seul site où sont acceptés les souches et gros bois (6% du tonnage du site).

Evolution des tonnages de végétaux par site de broyage:



Valoriser les végétaux dans son jardin, c'est gratuit et utile !

Le mulching
nourrit le gazon



Le paillage
conserve l'humidité



Le compostage
crée un amendement naturel



Collectes spécifiques

Coquillages :

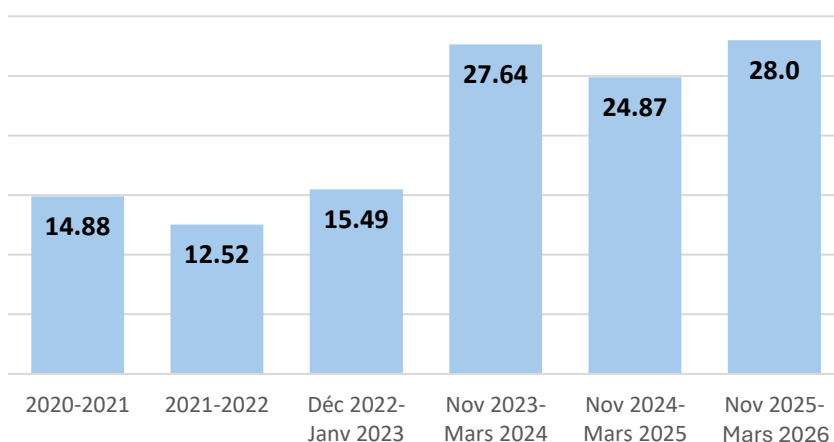


Collecte lancée en 2015, les coquillages sont désormais compostés à Missillac par notre prestataire Olygeo.

28 tonnes collectées

De novembre 2025 à mars 2026 sur les 9 déchèteries
+ 12,6 % par rapport à 2024-2025

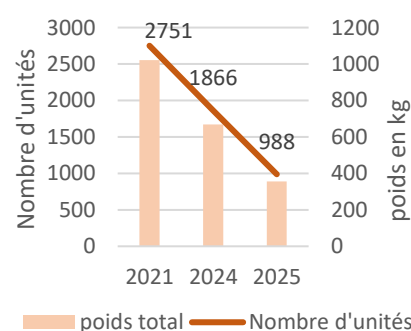
Evolution annuelle du tonnage collecté



Fusées de détresse

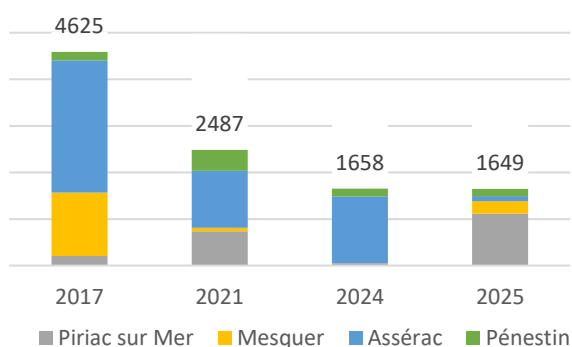
356 kg collectés (- 47%)

Depuis 2018 l'Agglo organise des collectes de deux à mains, fumigènes et fusées à parachute périmes. Les magasins d'accastillage ayant l'obligation de reprendre les fusées par le biais de l'éco-organisme PYREO, l'Agglo ne renouvellera pas cette collecte spécifique en 2026.



Algues vertes :

Tonnages apportés par commune



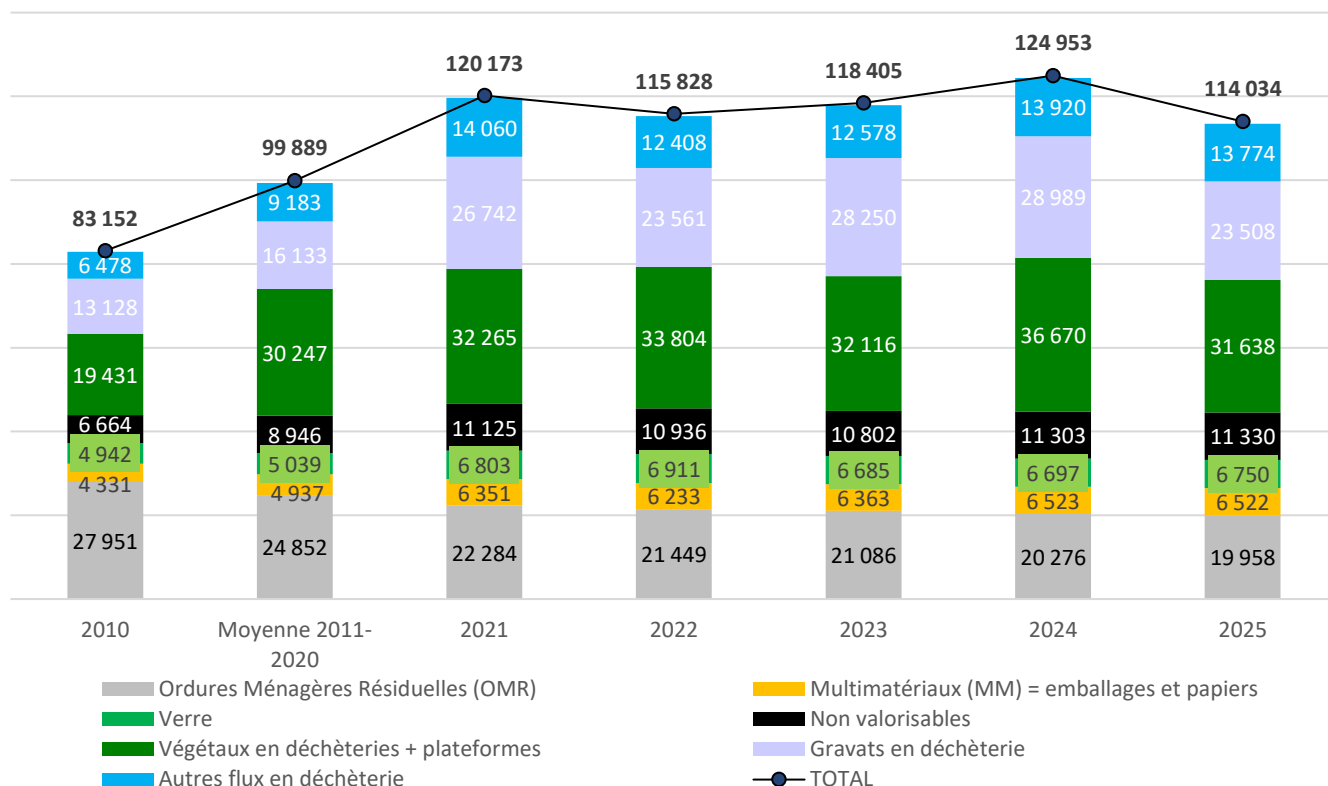
1649 tonnes collectées

-0,6 % par rapport à 2024

Depuis 2012, l'Agglo assure le traitement des algues vertes ramassées sur les plages du littoral. Elles sont apportées sur des aires d'égouttage aux déchèteries de Pénestin et Piriac-sur-mer, et à la plateforme de Livery. Elles sont ensuite valorisées par épandage en collaboration avec des agriculteurs du territoire. Depuis 2022 et pour 4 ans, Suez Organique est en charge du plan d'épandage et de la gestion des algues vertes.

Synthèse de l'évolution des tonnages

• Evolution des principaux tonnages par flux depuis 2010

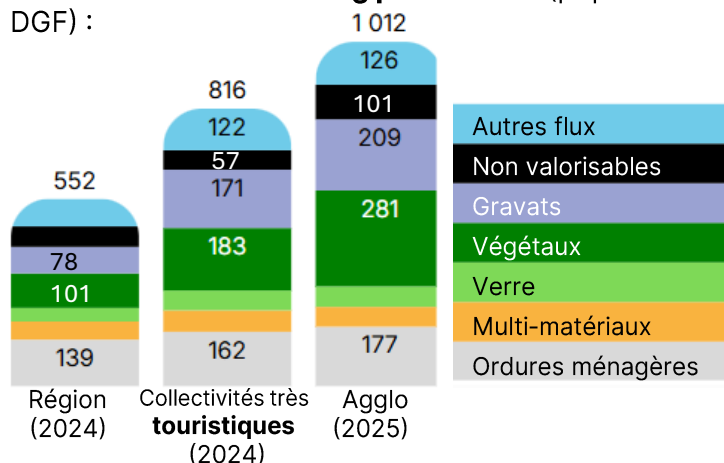


• Comparaison des tonnages avec la région Pays de la Loire

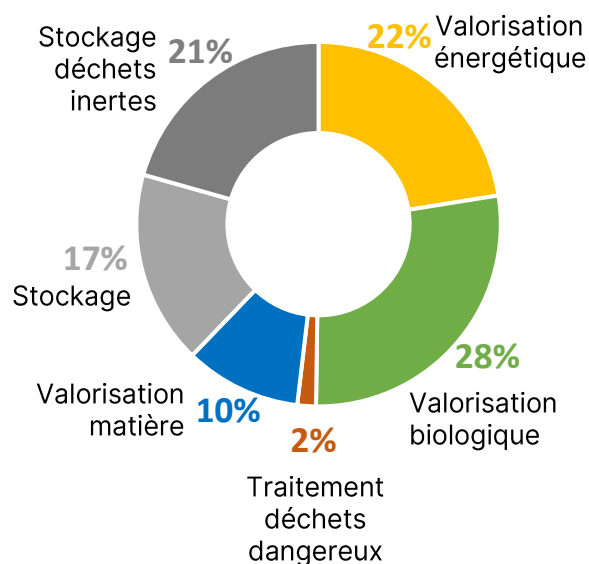
⇒ Fort impact du tourisme sur les ratios par habitant
 ⇒ Position de l'Agglo par rapport aux autres collectivités très touristiques :

- sur porte-à-porte et apport volontaire
- +34 % sur nos déchèteries

Quantité de déchets en kg par habitant (population DGF) :



• Répartition des tonnages par type de valorisation



Les indicateurs financiers : les charges

• Les dépenses de fonctionnement par type d'activité :

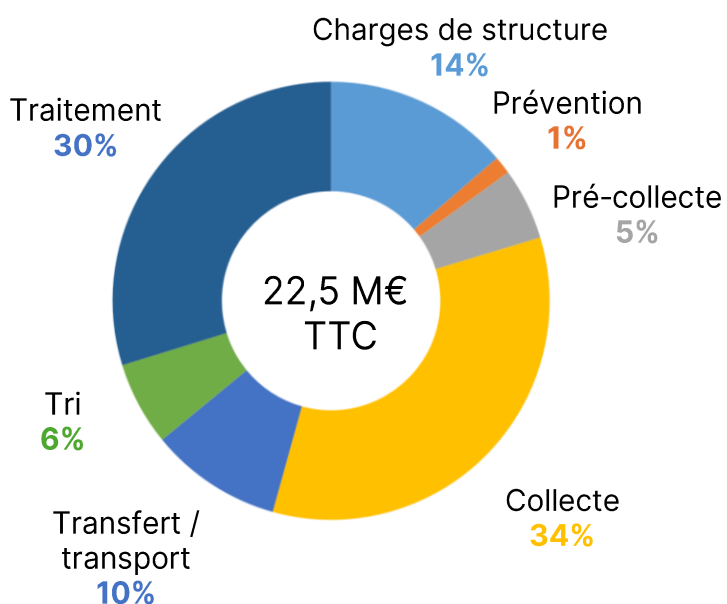
Les dépenses liées à la collecte des déchets représentent le premier poste de dépenses (34%) devant les frais de traitement (30 %).

En détail, les 3 types de dépenses les plus importantes sont :

1. Le traitement des déchets issus des déchèteries avec 3,6 M€ HT, soit 17 % la totalité des charges.

2. La collecte des ordures ménagères avec 3,0 M€ HT, soit 14 % de la totalité des charges.

3. Le traitement des ordures ménagères avec 2,7 M€ HT, soit 13 % de la totalité des charges.



Total des charges TTC en 2025 : 22 545 185 € (+0.1 % par rapport à 2024)

• La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)

Les déchets non triés et non recyclés peuvent être sources de pollution. C'est pourquoi, sur chaque tonne de déchets enfouis ou incinérés s'applique la Taxe Générale sur les Activités Polluantes, perçue par l'Etat.

Cette taxe est entrée en vigueur au 1er janvier 2000 et son montant est révisé annuellement par l'Etat.

La trajectoire jusqu'à 2030 est d'augmenter chaque année la TGAP de 4€/t sur l'enfouissement, 1€/t pour l'incinération à valorisation énergétique élevée.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution du montant de la TGAP en € HT par tonne depuis 2020 :

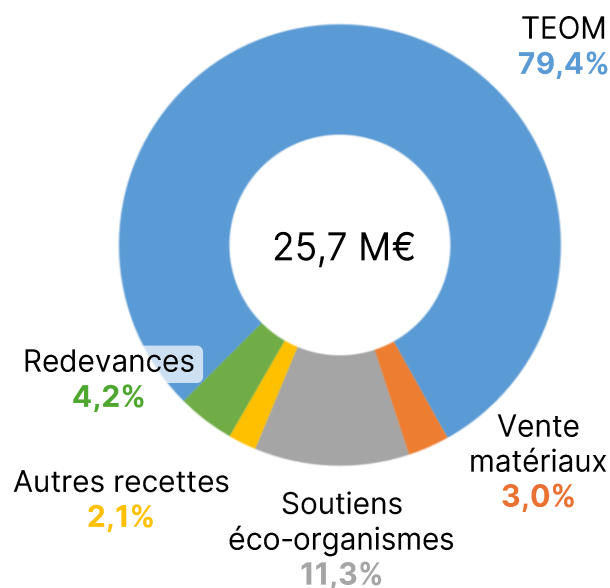
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Enfouissement	18 €	30 €	40 €	51 €	58 €	65 €	69 €
Incineration	3 €	8 €	11 €	12 €	14 €	15 €	16 €

Evolution de la TGAP entre 2020 et 2025 :
+ 47€ / tonne enfouie

Tonnage enfouis en 2025 :
8 182 t d'OMR + 11 330 t de non valorisable
= un surcoût de TGAP de 917 000 € par rapport au taux de 2020

Les indicateurs financiers : les recettes

• Le financement par type de recettes



⇒ La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

La TEOM est due pour toute propriété soumise à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle est calculée sur la valeur locative de l'habitation et comprend l'accès pour chaque ménage à des solutions de compostage, aux services de collecte en porte-à-porte, aux points d'apport volontaire et aux déchèteries.

Pour l'année 2025, le taux unique a été fixé à 9,96 % (+ 1,4 % par rapport à 2024).

Produit de la
TEOM 2025 :
20 386 012 €

Coût net par
foyer fiscal :
201 €

⇒ Les redevances

En complément de la TEOM, l'Agglo a également mis en place trois types de redevances spécifiques liées à l'importance du service rendu :

- La Redevance Spéciale (RS) : Elle est instaurée depuis 2012 et concerne les établissements publics et privés utilisant le Service Public de Gestion des Déchets (SPGD).
- La Redevance Déchèterie : Elle est appliquée selon les apports effectués par les professionnels en déchèterie et au sein des plateformes de végétaux.
- La Redevance Déchets Terrain de loisirs : Cette facturation s'adresse aux particuliers qui sont propriétaires de parcelles de loisirs bénéficiant du SPGD mais non redevables de la TEOM.

RS:
563 253 €

RD:
337 891 €

RDTL:
171 704 €

Produit des redevances 2025 : 1 072 849€

⇒ Les autres recettes, en complément des contributions des usagers :

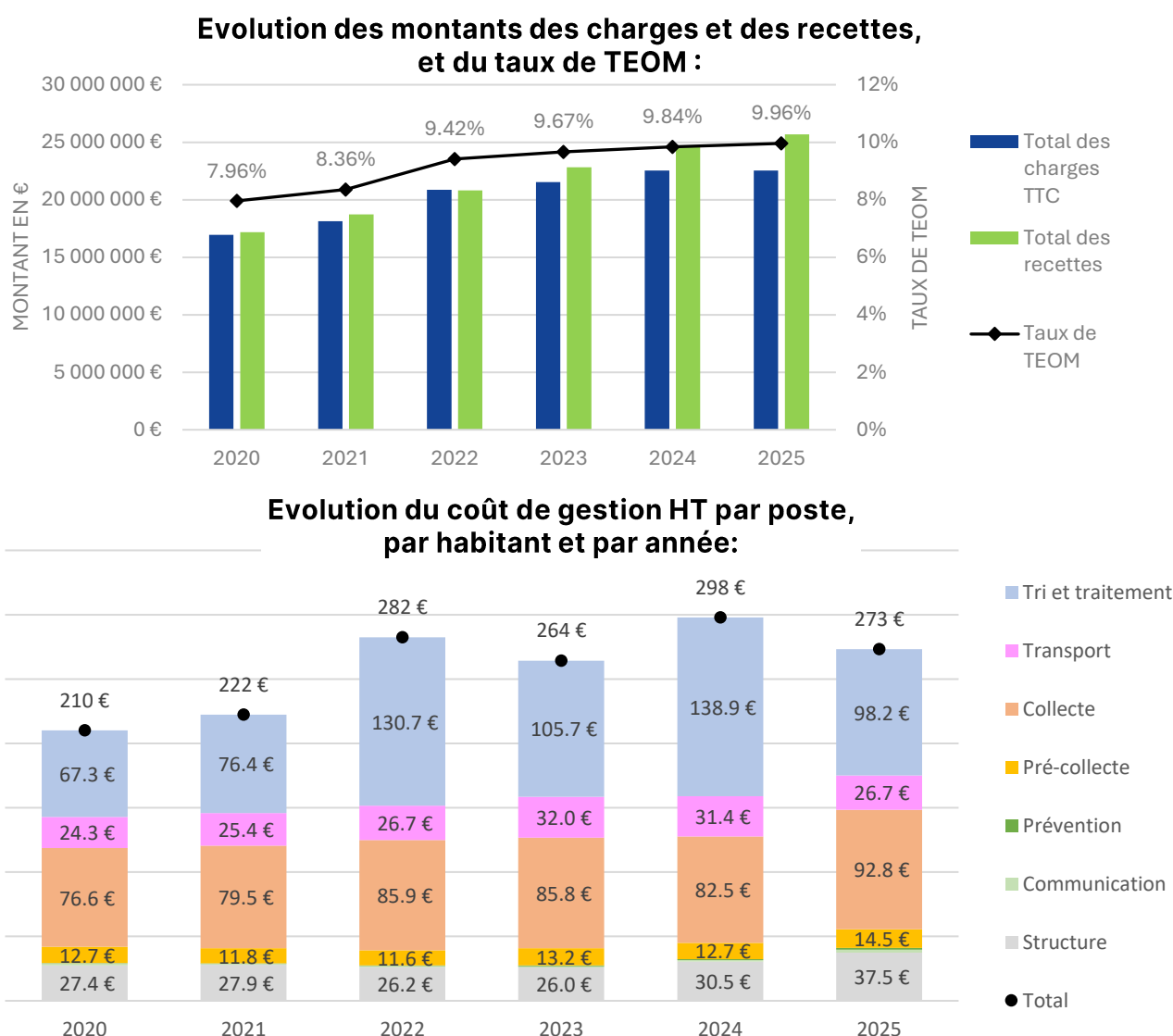
Les recettes suivantes contribuent à financer le service de gestion des déchets :

- Les contributions des filières REP (à Responsabilité Elargie des Producteurs) : CITEO, ECOSYSTEM, ECOMOBILIER, ECODDS, etc.
- La vente des matériaux pour le recyclage (plastiques, métaux, cartons,...)
- Des recettes diverses

TOTAL des recettes (hors contributions des usagers) en 2025 = 4 214 787 €

La synthèse financière

- L'évolution des charges et la répartition du financement par année



- **Coût aidé moyen** (coût Hors Taxe restant à la charge de la collectivité après déduction des recettes et des aides reçues)

Coût aidé HT / habitant:

203 € (population INSEE, hors gravats)

Coût médian aidé des collectivités ligériennes :
très touristiques : 213 € HT / habitant en 2024
toute typologie : 105 € HT / habitant en 2024

Coût aidé HT / tonne :

179 € (hors gravats)

Coût médian aidé des collectivités ligériennes :
très touristiques : 195 € HT / t en 2024
toute typologie : 204 € HT / t en 2024

• Part des principaux flux dans le tonnage et les coûts totaux

Flux	Part du tonnage	Part du coût HT	Part des recettes
Végétaux	■ ■ ■ ■ ■ (27%)	■ (7%)	/
Gravats	■ ■ ■ ■	■	/
Ordures Ménagères Résiduelles	■ ■ ■ (18%)	■ ■ ■ ■ ■ (38%)	■
Autres apports en déchèterie	■ ■	■ ■	■ ■ ■
Non valorisables	■ ■	■ ■	/
Multi-matériaux	■	■ ■ ■	■ ■ ■ ■ ■ (63%)

• 2,5 M€ TTC d'investissements réalisés en 2025



1,2 M€ pour le GAC
(Groupement d'autorité concédante, cf p12)

700 k€ pour le
parc automobile



600 k€ pour
l'entretien des sites

Ce qu'il faut retenir de la synthèse financière pour 2025

- ⇒ **Le coût de traitement des ordures ménagères a fortement diminué (-29%, soit -1M€)** grâce à la hausse significative de la valorisation énergétique (permettant la réduction de l'enfouissement)
- ⇒ **Pour la 1^{ère} fois depuis 2021, la collecte représente un coût plus important que le traitement** (hors tri)
- ⇒ **Les ordures ménagères représentent 18% du tonnage et 38% du coût** : si tous les emballages y étaient jetés, cela coûterait 3 M€ supplémentaires à l'Agglo (+28% par rapport au coût actuel)
- ⇒ **Afin de maîtriser les coûts, les enjeux portent sur la poursuite des efforts sur les ordures ménagères** (baisse du tonnage et hausse de l'incinération), **la baisse des tonnages des non-valorisables, des végétaux, et des gravats.**

Principaux marchés publics

	DETAIL DES PRESTATIONS	N° marché	PRESTATAIRES	DUREE TOTALE	MONTANT TOTAL € TTC en 2025
FOURNITURE	Bacs de pré collecte (OM + MM)	22034AOO	Contenur	26/09/2022 au 25/09/2026	166 188 €
	Composteurs collectifs	23CAP0071	Emeraude Création	16/11/2023 au 15/11/2027	7 104 €
	Composteurs individuels	23CAP0011PA	Quadria	11/04/2023 au 10/04/2027	31 968 €
	Conteneurs d'apport volontaire enterrés	23CAP0023	Astech	23/06/2023 au 22/06/2024 Reconduction 3 × 1 an	26 888 €
	Conteneurs d'apport volontaire aériens	24CAP150 LOT 1	Utpm	05/06/2025 au 04/06/2029 Reconduction 3 × 1 an	/
	Conteneurs d'apport volontaire semi enterrés	21CAP0012AOO LOT 2	Astech	21/04/2021 au 20/04/2022 Reconduction 3 × 1 an	26 283 €
		24CAP150 LOT 2	Astech	05/06/2025 au 04/06/2029 Reconduction 3 × 1 an	/
PRESTATIONS DE SERVICES	Collecte et traitement des déchets diffus spécifiques	18049AOO	Soredi	01/03/2019 au 28/02/2022 Reconduction 1 × 3 ans	31 332 €
		24CAP118	Soredi	01/03/2025 au 28/02/2029 Reconduction 1 × 2 ans	200 744 €
	Collecte des encombrants	22CAP0033	Grandjouan Saco / Veolia	01/09/2022 au 31/08/2025 Reconduction 2 × 1 an	21 050 €
	Collecte en point d'apport volontaire	19036AOO	Grandjouan Saco / Veolia	01/03/2020 au 28/02/2023 Reconduction 2 × 1 an	87 091 €
		24CAP064	Grandjouan Saco / Veolia	01/03/2025 au 28/02/2028 Reconduction 2 × 1 an	699 790 €
	Collecte en porte-à-porte	AOO 22052	Derichebourg / Polyned	01/02/2023 au 31/01/2028 Reconduction 2 × 1 an	2 258 107 €
	Exploitation de la station de transfert	21042AO	Suez	01/01/2022 au 31/12/2023 Reconduction 2 × 2 ans	476 320 €
	Gestion haut de quai déchèteries	22048AOO	Coved	01/11/2022 au 30/11/2025 Reconduction 2 × 1 an	621 761 €
	Transports filières imposées	22048AOO	Coved	01/11/2022 au 30/11/2025 Reconduction 2 × 1 an	463 067 €
	Gerbage des déchets verts	22098	Mabo	02/01/2023 au 31/12/2023 Reconduction 3 × 1 an	24 297 €
	Nettoyage des conteneurs d'apport volontaire	19036AOO	Sulo	01/03/2020 au 28/02/2023 Reconduction 2 × 1 an	/
	Traitement des ordures ménagères résiduelles	21041AOO	Séché Alcéa	01/01/2022 au 31/12/2023 Reconduction 4 × 1 an	2 136 088 €
		DSP	Valo'Loire	01/04/2025 au 11/07/2029	1 032 400 €
	Traitement et valorisation des déchets - filières non imposées (gravats et amiante, bois, pneus hors filière)	22048AOO	Séché	01/11/2022 au 30/11/2025 Reconduction 2 × 1 an	1 460 841 €
	Traitement et valorisation des déchets verts	18011AOO	Grandjouan Saco / Veolia	01/09/2018 au 31/08/2021 Reconduction 2 × 2 ans	455 909 €
		25CAP025	Grandjouan Saco / Veolia	01/09/2025 au 31/08/2027 Reconduction 2 × 2 ans	255 941 €
	Traitement des algues vertes	211116AOO	Suez Organique	25/01/2022 au 24/01/2026	28 805 €
	Traitement des lixiviats	22CAP0110	Ovive	26/01/23 au 25/01/2026 Reconduction 2 × 1an	40 802 €
	Transport des déchets	21043AOO	Malherbe	01/01/2022 au 31/12/2023 Reconduction 2 × 2 ans	785 735
	Transport et traitement des non valorisables (encombrants / tout-venants)	19025AOO	Ecosite / Séché	17/02/2020 au 16/02/2022 Reconduction 2 × 2 ans	2 192 916 €
	Tri et conditionnement des emballages ménagers	17060AOO	Nci Environnement / Paprec	16/04/2018 au 15/04/2021 Reconduction 2 × 2 ans	353 742 €
		24CAP119	Paprec	16/04/2025 au 15/04/2026 Reconduction 3 × 1 an	956 635 €
	Surveillance des déchèteries	23CAP0012	GP2S	10/04/2023 au 09/04/2024 Reconduction 2 × 1an	11 720 €
		25CAP013	SPR	10/04/2025 au 09/04/2026 Reconduction 1 × 1an	38 344 €

Pour aller plus loin

- **Lexique**

Biodéchets : déchets de cuisine et de jardin qui se décomposent naturellement (épluchures, restes de repas, tontes, feuilles...).

Coût aidé HT : coût Hors Taxe restant à la charge de la collectivité après déduction des recettes et des aides reçues.

Coût net par foyer fiscal : coût toutes charges comprises, duquel sont déduites les recettes, les aides perçues, et les redevances spécifiques. Ce montant est divisé par le nombre de locaux soumis à la TEOM. Cela correspond au coût moyen par foyer fiscal.

DDS : Déchets Diffus Spécifiques : déchets dangereux des ménages (peintures, solvants, produits chimiques, etc.).

DEEE : Déchets d'Équipements Électrique et Électronique : appareils électriques ou électroniques usagés (électroménager, télévision, ordinateur, téléphone, etc.).

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux : site d'enfouissement des déchets non dangereux qui ne peuvent plus être recyclés ou valorisés.

MM (multi-matériaux) : emballages recyclables (hors verre) et papiers.

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles : déchets restant après le tri et les apports en déchèterie (déchets non recyclables).

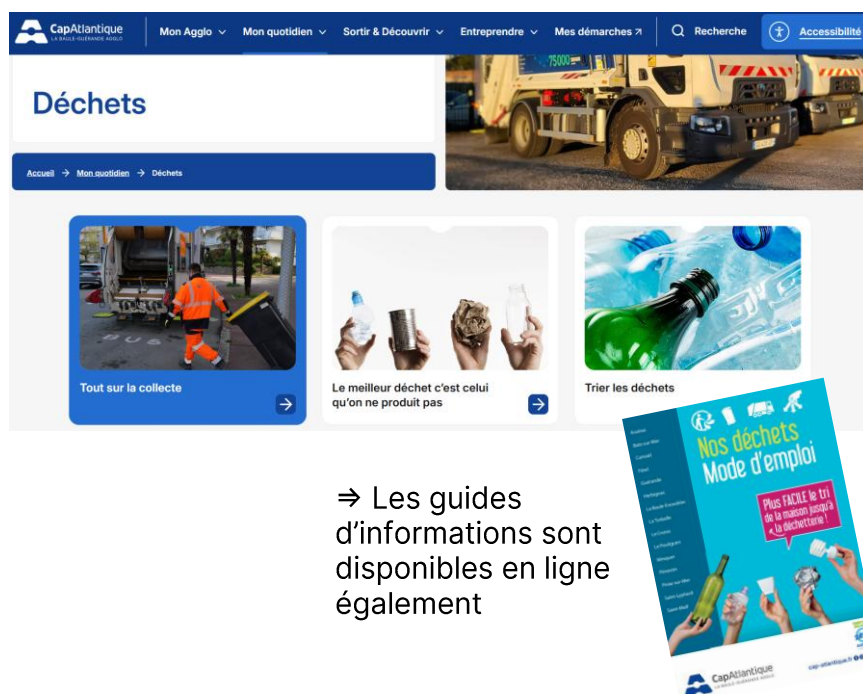
PàP (Porte-à-porte) : collecte des déchets directement au domicile ou à proximité immédiate.

PAV (Point d'Apport Volontaire) : conteneurs où les habitants déposent eux-mêmes leurs déchets.

UVE : Unité de Valorisation Énergétique: usine qui valorise les déchets par incinération pour produire de l'énergie (électricité ou chaleur).

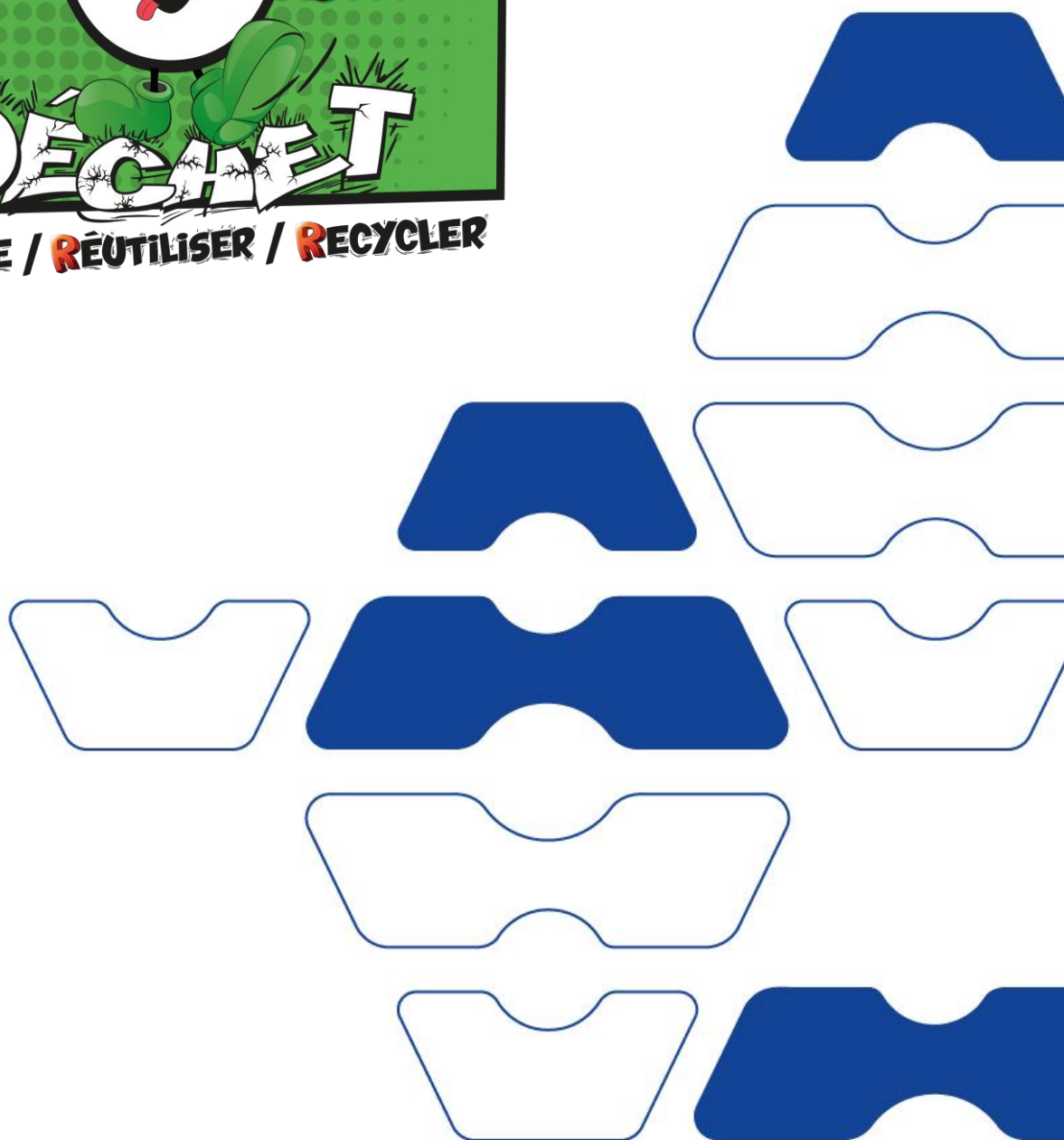
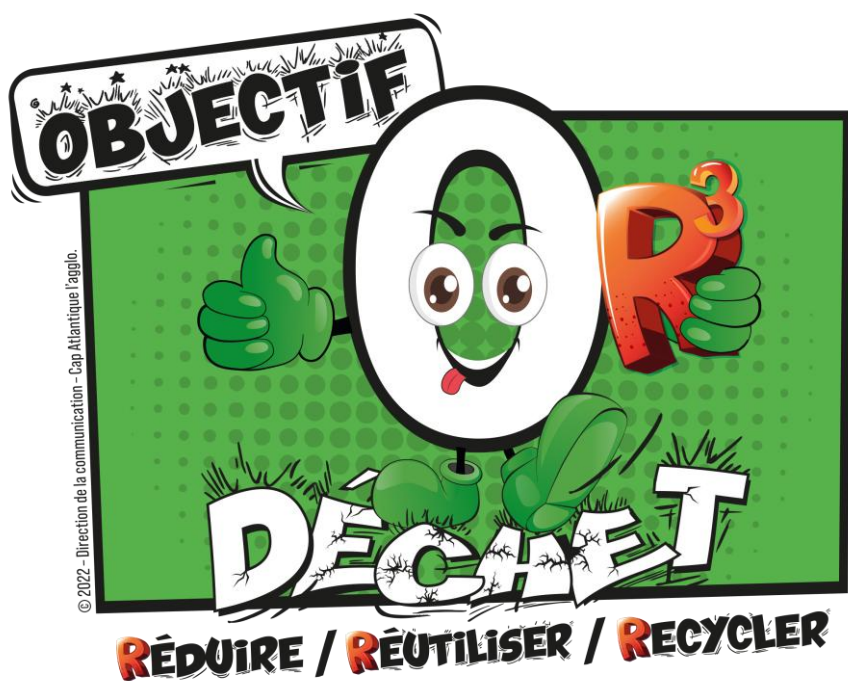
VP (Veille Propreté) : service assurant le ramassage des dépôts sauvages autour des points d'apport volontaire.

- **Plus d'informations sur**
www.cap-atlantique.fr > Mon quotidien > Déchets



⇒ Toutes les informations pratiques sur la gestion des déchets sur notre territoire

⇒ Les guides d'informations sont disponibles en ligne également



Crédits photos : Guillaume Arnault, CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo

Assérac | Batz-sur-Mer | Camoël | Férel | Guérande | Herbignac | La Baule-Escoublac | La Turballe |
Le Croisic | Le Pouliguen | Mesquer | Pénestin | Piriac-sur-Mer | Saint-Lyphard | Saint-Molf